



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 15 Novembre 2010

Date de la convocation 03 Novembre 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes CABRIERES
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GARROFE Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René,  M.BARON Bernard, Mme CAZALET Claude, M.DIDELET Serge, M.GOUTTES Gérard, M.Ahmed SERRADJ, M.RUIZ Salvador,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christine,  <b>LIAUSSON</b> : M.BETZ Bruno,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : Mme PUJOL MONNIER Chantal, M.BERNARD Jacques,  <b>MERIFONS</b> : M.OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, Mme DJUROVIC Aleksandra,  <b>PERET</b> : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNE Bernard, M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE</b> : M.VALENTINI Gérald,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M.VIDAL Eric.</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain M.MARTINEZ Christian à M.COSTE Bernard, M.VEDEL Jean-Louis à M.GAIRAUD Francis, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, Mme FONT Chantal à M.COSTES Jean, Mlle VALENTINI Martine à M.VALENTINI Gérald.		

### Objet : Motion pour la réalisation d'une jonction entre l'A 750 et l'A 9.

Monsieur VALENTINI informe les membres du conseil communautaire que lors de sa séance du 22 octobre 2010, le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault a adopté une motion sollicitant la réalisation d'une jonction entre l'A 75 et l'A 9.

Il précise qu'après la fin des travaux sur l'A 75 avec le raccordement à l'A 9 sur BEZIERS et considérant l'attraction du Cœur d'Hérault vers l'agglomération montpelliéraine, il est proposé de solliciter auprès de l'Etat la réalisation d'une connexion entre les autoroutes A 750 et A 9, dans l'ouest montpelliérain.

Il ajoute qu'un projet de motion a ainsi été transmis par le Pays Cœur d'Hérault (voir pièce en annexe), proposant au Conseil communautaire de :

- Demander à ce que la réalisation du contournement ouest de l'agglomération soit programmée et réalisée dans les meilleurs délais pour permettre la jonction de l'A750 à l'A9,
- Saisir le Préfet de Région pour qu'il œuvre activement et rapidement à cette affaire,
- Demander aux 77 communes et aux 3 communautés de communes du Pays Cœur d'Hérault de prendre une délibération similaire,
- Informer le Président du Conseil général de l'Hérault de cette démarche,
- Informer le Président du Conseil régional Languedoc-Roussillon de cette démarche,
- Rappeler que l'A750 n'est pas encore terminée,
- Se féliciter de la fin des travaux de l'A75, avec la jonction réalisée à Béziers avec l'A9.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VALENTINI, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la motion pour la réalisation d'une jonction entre l'A 750 et l'A 9, telle que présentée ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes, et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.